

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/12/2016
	<i>L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 19	
Dont Présents non votants : 0	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Francis BARTHES, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES
Représentés : 1	Représentés : Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Votants: 20	
Pour: 20	
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés : Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Christophe MORGO, Alain MOULY, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Tourisme - L'invitation au voyage sur la destination Haut Languedoc et Vignobles 2017-2018

Les actions proposées dans ce dossier ont pour objectifs de promouvoir la destination et d'accroître la visibilité de l'offre touristique territoriale dans sa globalité et en lien avec les différentes thématiques identitaires (en particulier autour du tourisme de nature et le Pôle de Pleine Nature « *Montagnes du Caroux* » / l'œnotourisme et la destination Vignobles et Découvertes / le tourisme patrimonial et le Pays d'Art et d'Histoire). Elles s'échelonnent sur deux ans (2017 -2018).

Ces actions répondent très précisément aux objectifs du SLODT 2020 du Pays Haut Languedoc et Vignobles et visent à les mettre en œuvre :

- Axe 2 - Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique
- Orientation 2.2 - Promouvoir la destination
- Action mesure 20 - « Mutualisation et gestion des outils de promotion et de communication externes ».

Elles répondent par ailleurs aux objectifs du projet Leader « Accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique autour des sites : Sites en valeur... Sites en marchés... et visent à les mettre en œuvre :

- Sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
- Action N° 4 : sites en marché : commercialisation
- Opération : « Elaboration, animation, suivi et mise en œuvre d'actions et d'outils collectifs de promotion, de communication, de mise en marché et de commercialisation de l'offre et des produits touristiques liés aux thématiques et inscrits à l'échelle de la destination touristique Haut Languedoc et Vignobles ».

Les différentes actions ont été élaborées en partenariat avec tous les offices de tourisme du Pays, Hérault Tourisme et les membres des comités de pilotage concernés :

- Pays d'Art et Histoire
- Vignobles et Découvertes « Minervoises, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc
- Pôle de pleine nature « Les Montagnes du Caroux »

puis proposées et validées par la commission développement économique du 18 novembre 2016 à Olargues.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
034-253403554-20161219-2016_19_12_05-DE

Dès 2016, en matière de marketing, plusieurs actions mutualisées ont été testées en partenariat avec les offices de tourisme du Pays et Hérault Tourisme afin d'établir un plan marketing pluriannuel. L'objectif est maintenant de mettre en œuvre ce plan en renforçant et en déployant les différentes actions identifiées, en particulier en s'appuyant sur tous les outils de promotion et de communication développés à l'échelle de la destination : Campagnes on line, E-news, salons, accueils presse et accueils influenceurs (réseaux sociaux), éditions dédiées au publics ciblés (jeune public, affinitaires...), mise en marché des produits touristiques, éductours...

Ce dossier concerne également :

- l'édition du livret « *l'invitation au voyage* » qui remplace le guide de découverte édité ces dernières années par le Pays avec une approche patrimoniale, thématique, et pratique permettant d'identifier les sites touristiques liées à ces déclinaisons. Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, la cible visiteurs/touristes est l'une des trois cibles de publics prioritaires (à côté de la cible « jeune public » et « habitants et professionnels ») d'où l'importance de cet outil pour répondre à cet objectif inscrit dans la convention PAH.
- l'édition du programme les « *RV au Pays* », événement labélisé Vignobles et découvertes qui permet la découverte des terroirs, de leurs richesses humaines, patrimoniales et naturelles, avec une refonte de cette opération en 2017 afin de lui donner un nouveau souffle et réactiver la mobilisation et la fréquentation autour de ce produit qui reste attractif et économiquement viable.

Cette opération va aussi permettre l'élaboration des premiers outils de promotion du Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » puisqu'il a été validé que le Pays était le chef de fil de l'animation, de la coordination et de la communication du Pôle de Pleine nature (avec une brochure d'appel et des brochures thématiques/pratiques sportives sur la base du plan marketing élaboré spécifiquement dans le cadre de la candidature du PPN).

Le coût total de l'opération s'élève à 96 448,51 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- | | |
|----------------------------------------------|-------------|
| - de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour | 61 727,04 € |
| - du Conseil départemental de l'Hérault pour | 15 431,76 € |

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 19 289,71 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autoriser Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016 et autorise Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
034-253403554-20161219-2016_19_12_05-DE